

Formulaire d'inscription

À retourner à SAINT BRICE ATHLETISME
Gymnase de NEZANT, 3 chemin de NEZANT
95350 SAINT BRICE ATHLETISME (mail : stbriceathle@cegetel.net)

Avant le 5 mars 2019 - minuit
(À remplir en lettres capitales s.v.p.)

Nom :
Prénom :
Sexe : **Femme**
Date de naissance :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Email :
N° de licence si affilié FFA :

Courses	6,5 km	3,2km	1600m	800 m
Ages	16 ans et plus (Femmes nées en 2003 et avant)	14 – 15 ans Jeunes filles nées en 2004-2005	10 à 13 ans 2006-2009	7 à 9 ans 2010 à 2012
Départs	10 h	10h	11h	11h30
TARIFS	8€	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Votre choix				

Par la présente inscription, je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la compétition et déclare l'accepter sans aucune restriction.

Date : Signature :

Pour les mineurs, signature obligatoire des parents autorisant l'enfant à participer à la course.

CNIL : Conformément à la Loi informatique et libertés n°78-17 du janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

UN FORMULAIRE PAR COUREUR



Running Féminin 6,5 km
A partir de 10h
Running Fillettes à 11h

10 mars 2019

St Brice Sous Forêt
Val d'Oise

#VIVRE ATHLE Espace Verts G. Brassens
39 rue des deux piliers

Site : www.saint-brice-athletisme.org

Règlement du RUNNING FEMININ 10/03/2019

. Organisation

Le RUNNING FEMININ est organisé par SAINT BRICE ATHLETISME en partenariat avec la ville de Saint Brice sous Forêt.

Les quatre courses sur route, Course A : 6500m, Course B : 3200m, Course C : 2000m et Course D : -1000m » sont ouvertes uniquement aux féminines, licenciées ou non.

• **L'accueil, les vestiaires et les douches** se trouvent sur le site de l'organisation sis « Espaces verts Georges Brassens – rue des deux piliers à St Brice sous Forêt.

• **Le stationnement est limité** : des parkings à proximité du départ (COSEC) sont accessibles. Attention, dans la mesure du possible, les ST Bricéens sont priés de venir à pieds.

• Les inscriptions :

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ni par mail

- **COURSE A** : Le coût de participation est de 8€, (catégories « cadets juniors, espoirs, seniors, et masters » c'est-à-dire femmes nées en 2003 et avant)

- **Course B** : Engagement gratuit, dossard obligatoire, jeunes filles nées en 2004 ou 2005.

Course C : Engagement gratuit, dossard obligatoire. Jeunes filles nées entre 2006 et 2009.

Course D : Engagement gratuit, dossard obligatoire. Jeunes filles nées en 2010 ou 2012.

Pour toutes les courses, Vous pouvez vous inscrire sur www.sport-up.fr jusqu'au mercredi 6 mars 2019 ou par courrier avec le bulletin d'inscription ci-joint jusqu'au 5 mars 2019 inclus, cachet de la poste faisant foi.

- Les formulaires d'inscription, accompagnés du chèque à l'ordre de SAINT BRICE ATHLETISME, doivent être envoyés uniquement à SAINT BRICE ATHLETISME

Gymnase de NEZANT, 3 rue de NEZANT - 95350 St Brice sous Forêt.

- Conformément aux articles L 231-2 et L 231-3 du Code du sport

Courses A et B : Aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée d'une licence en cours de validité « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé Running » ou d'un « PASS Running » délivrés par la FFA ou d'une licence délivrée par la FSCO, la FFPM par la FFTr, par l'UNSS ou l'UGSEL ou d'un certificat médical (feuille original ou une copie signée) de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, d'une validité de moins d'un an à la date de la compétition.

Pour les courses B et C, courses sans classement, il n'est pas demandé de certificat médical.

Les inscriptions sur place seront possibles dans la mesure où le nombre de dossards non attribués le permet. Pour information, le nombre de dossards est limité à 250 pour la course A. Aucune inscription sur place ne sera enregistrée après 9 heures quelle que soit la course choisie.

Pour les mineures, une autorisation parentale devra être fournie à l'inscription.

• **Les dossards** sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité, à partir de 8 heures, le jour de la course à la salle Chevalier St Georges dans le parc Georges Brassens.

• Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Important : si pour des raisons de forces majeures ou indépendantes de sa volonté, l'organisateur ne pouvait assurer l'organisation de cette manifestation, il ne

remboursera pas les inscriptions et de surcroît, aucun des frais engagés par les participants.

2. Courses

Les courses A et B feront l'objet d'un classement.

Les départs et distances

Course A et B : le départ est prévu à 10h (2 boucles à effectuer pour la course A et une boucle pour la course B) .

La course C : le départ est prévu à 11h (1600 m, 2 boucles tracées dans les espaces verts G. Brassens). Elle ne donne pas lieu à classement.

La course D : le départ est prévu 11h30, (800 m, une boucle tracée dans les espaces verts G. Brassens). Elle ne donne pas lieu à classement.

L'accompagnement du coureur sur le circuit, n'est pas permis pendant la course.

3. Classements et récompenses

Course A : Un classement général femmes est établi.

Course B : Un classement général minimales filles est établi.

Courses C et D : Aucun classement

Les récompenses :

Pour la course A, coupe aux 5 premières femmes au scratch et souvenir à toutes.

Pour la course B, coupe aux 3 premières et souvenir à toutes.

Pour les courses C et D, souvenir à chaque arrivante.

4. Responsabilités

L'organisation du RUNNING FEMININ est couverte en responsabilité civile par un contrat d'assurance de RC souscrit par la FFA auprès de MAIF.

• **Les licenciés et non licenciés** sont invités à vérifier auprès de leur organisme d'assurance que leur contrat en responsabilité civile couvre les dommages corporels auxquels peut les exposer leur participation à une course pédestre en compétition.

• **Les enfants** : pendant toute la durée de leur présence dans l'organisation, leur responsabilité doit être assurée par au moins un parent ou une personne responsable majeure et présente.

5. Sécurité

La sécurité mise en place lors de cette manifestation, est assurée comme suit :

• **La sécurité générale de la manifestation**, par la police municipale, la Croix Rouge.

• **La sécurité des coureurs** durant les courses, sur un circuit fermé, protégé et ouvert seulement aux athlètes par la Croix Rouge et la police municipale qui est assistée par des signaleurs postés aux intersections des chaussées et des rues adjacentes.

• **La sécurité des enfants est assurée durant les courses, sur un circuit fermé, protégé et ouvert seulement aux athlètes.**

6. Droit d'image

Tout coureur autorise expressément les organisateurs du RUNNING FEMININ, ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'une des courses et ce pour une durée limitée à deux ans.